

# « La nature ne se réparera pas toute seule »

## Environnement

Élevés un temps pour leur fourrure, ragondins et rats musqués ont été relâchés dans la nature dans les années 1930. Depuis, en l'absence de prédateurs, ces espèces d'origine américaine ont proliféré, transformant les berges des cours d'eau en gruyère. Notamment celles de la véloroute du canal de Berry. Afin de protéger aménagements et biodiversité, le Département lance un plan de régulation des populations.

Marie-Claire Raymond  
marie-claire.raymond@centrefrance.com

**L**e ragondin creuse des galeries, beaucoup de galeries. Fragilisant les bords de rivières ou d'étangs, il provoque éboulement de la berge, envasement du cours d'eau, chutes d'arbres...

« Sur le projet de véloroute du canal de Berry, souligne Emmanuel Rochais, directeur de l'environnement au conseil départemental du Cher, on a eu des difficultés avec l'aménagement de base, car les berges étaient tellement creusées qu'elles ne supportaient plus les engins de terrassement. Il y avait trop de galeries, un vrai gruyère. »

### Ni pumas ni alligators

Cela fait trente ans environ que la présence du ragondin est devenue un problème, constate Jean-Pierre Lutreau, président des piégeurs du Cher, « trente ans que l'on constate des démolitions de berges ».

Originaires d'Amérique, ragondins et rats musqués ont été importés en France au XIX<sup>e</sup> siècle, pour l'exploitation de leur fourrure. Il y avait, notamment, des élevages en Touraine (Indre-et-Loire). Dans les années 1930, les

éleveurs font faillite et les rongeurs sont relâchés dans la nature.

« C'est devenu problématique quand ils se sont reproduits, explique Hugues Breton, de la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) Centre-Val de Loire. En France, ils n'ont pas de prédateurs naturels. Ici, contrairement au continent américain, il n'y a ni pumas, ni alligators, dont ils sont la proie. Un adulte pèse entre six et sept kilos, un mets bien trop gros pour le renard. »

« Maintenir une population suffisamment basse, pour diminuer les nuisances »

Pour ces raisons, ragondins et rats musqués ont été classés parmi les espèces exotiques envahissantes (*lire ci-dessous*). « Parce que ces rongeurs ont un impact à la fois économique, environnemental et sanitaire », détaille Hugues Breton. Sanitaire, parce qu'ils sont porteurs sains de la leptospirose (*lire aussi ci-contre*) et contaminent les rivières via leurs urines.

Pour réguler la présence de ces

rongeurs, le Département, la Fredon et les piégeurs du Cher ont élaboré un plan de régulation de plus de 26.000 euros. « L'objectif est de maintenir une population suffisamment basse, pour diminuer les nuisances », précise Hugues Breton.

« On souhaite que les dégâts occasionnés soient dans l'acceptable, abonde Emmanuel Rochais. Boucher les trous des ragondins coûte des centaines de milliers d'euros par an au Département. Tous les mois, je suis sollicité pour faire une intervention sur un morceau du canal de Berry. Dans 90 % des cas, ce sont les ragondins. Entre Foëcy et Vierzon par exemple, c'est une catastrophe. Le chantier de la véloroute du canal de Berry est un joli *showroom*, de toutes les problématiques liées aux espèces envahissantes. »

Le plan, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, prévoit la surveillance des populations, encourage les communes à repérer les foyers. Les trente-cinq communes du syndicat du canal de Berry y adhèrent, ainsi que Léré. Un volet prévention est, également, prévu en direction du grand public. Enfin, un volet lutte dédommage financièrement les piégeurs du Cher.

« En relâchant ragondins et rats musqués dans la nature, conclut Hugues Breton, on a fait une bêtise que la nature ne réparera pas toute seule. » ■



## Une espèce exotique envahissante, c'est quoi ?

**DÉFINITION.** On appelle espèces exotiques envahissantes la faune ou la flore allochtone (les espèces qui ne sont pas du cru, le contraire d'autochtone), et portent préjudice d'un point de vue environnemental, économique ou sanitaire. « Le ragondin, le rat musqué, le frelon asiatique, par exemple, correspondent à cette définition », relate Hugues Breton, de la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) Centre-Val de Loire. Le frelon asiatique a été introduit par l'homme, de manière involontaire, certainement à travers le commerce de poteries importées d'Asie. Premier signalement dans le Lot-et-Garonne en 2004. « Pour devenir une menace, il faut que l'espèce allochtone soit capable de s'implanter et de se reproduire, explique Hugues Breton. C'est ce qu'est parvenu à faire le frelon asiatique. Et il cause, aujourd'hui, d'énormes dégâts chez les espèces pollinisatrices indigènes, les abeilles notamment. Il est présent dans toute la France et dans les pays limitrophes. Il est très impactant économiquement, en fragilisant la filière apicole. »



# environnemental et sanitaire

## LE FAIT DU JOUR



**PLAN.** Jean-Pierre Lutreau et Gilles Le Cerf, de l'association des piégeurs du Cher, sur les berges du canal de Berry, lundi matin, à Mehun. PHOTO PIERRICK DELOBELLE

### REPÈRES

#### Plan à 26.236 euros

Le plan départemental de lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet. Trente-six communes y participent. « L'objectif de cette première année, c'est de couvrir un quart du territoire du Cher, soit 72 communes, avec des piègeurs indemnisés », précise Hugues Breton, de la Fredon Centre-Val de Loire (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles). Le budget est de 26.236 euros. Les communes souhaitant adhérer peuvent contacter la Fredon au 02.47.66.27.66.

#### Piégeurs du Cher

Présidée par Jean-Pierre Lutreau, l'association des piégeurs du Cher compte 654 adhérents. Ce sont des agents assermentés et formés à la capture des nuisibles.

#### Leptospirose

La leptospirose est une zoonose, une maladie transmissible de l'animal à l'homme. Les bactéries responsables ne peuvent survivre qu'en milieu aqueux (eau, sang, urines...). La bactérie se fixe préférentiellement sur le foie et les reins. Entre 300 et 600 cas humains sont recensés annuellement en France métropolitaine.

#### Espace naturel sensible

Depuis 2005, une taxe est affectée à la préservation des espaces naturels sensibles (ENS). Dans le Cher, un schéma départemental de vingt-quatre ENS a été validé en 2012, modifié en 2019. « Le Département est propriétaire de trois ENS, précise Sandra Bouilly, chargée de projet au service environnement : le bocage de Noirlac, le lac de Sidiailles, l'étang de Goule. »

## Réaliser la cartographie précise des plantes des bords de route

Depuis 2017, afin de repérer les plantes invasives mais aussi les bijoux à protéger, le conseil départemental du Cher a conclu un partenariat avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP).

« Ils nous aident dans l'inventaire de nos espaces naturels sensibles (*lire par ailleurs*), et sur les plantes présentes sur le bord de nos routes, explique Sandra Bouilly, chargée de projet au service environnement du Département. Quand on prévoit des travaux sur les départementales, ils passent avant, afin de repérer des espèces protégées, mais aussi des plantes invasives



**BERCE.** Pas simple d'éliminer la berce du Caucase. PH. D'ILLUSTRATION

comme la berce du Caucase. » Une plante dont la sève photosensible peut occasionner des brûlures de la peau, si on ne prend pas de précaution en la fauchant.

Il y a, aussi, la renouée du Japon, qu'on trouve partout dans le Cher. Plus on la fauche, plus elle pousse. La recommandation est donc de la laisser sur place.

« Pour chaque plante invasive ou à protéger, le conservatoire botanique a mis en place des fiches en direction de nos agents, poursuit Sandra Bouilly, afin qu'ils sachent reconnaître ces plantes invasives – comme la berce ou l'ambrosie – et les gérer en aval. Ils nous alertent,

marquent de points GPS les implantations. Ces points sont, ensuite, entrés dans notre système d'information géographique (SIG), ce qui permet une cartographie précise. »

### 627 km de routes évaluées

Entre 2017 et 2020, 627 km de routes départementales ont été évalués par le Conservatoire botanique. Bilan ? 99 km étaient à enjeux : 80 km pour des espèces à protéger ; 32,1 km (5,1 % du linéaire évalué) pour des espèces invasives. Afin de protéger la

biodiversité, le Département a mis en place de longue date, le fauchage raisonné. « On fauche juste un mètre le long de la route, pour la visibilité des automobilistes », précise Sandra Bouilly. Le reste l'est à la fin du cycle végétatif.

Fossés et talus regorgent d'espèces rares. « On a, par exemple, la caucalis à fruits aplatis, repérée à Lapan. La graminée *aira armoricana*, aperçue sur la route à Sidiailles. La phalangère à fleur de Lis, toujours à Sidiailles, est en danger critique selon le Conservatoire botanique, tout comme cardoncelle molle, vue au nord de La Celle. » ■